RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

LIJA
LYCÉE INTERNATIONAL JEANNE D'ARC

Niveau de vigilance :

Niveau 2 / Jaune

harte de Sécurité Sanitaire

Rentrée septembre 2021

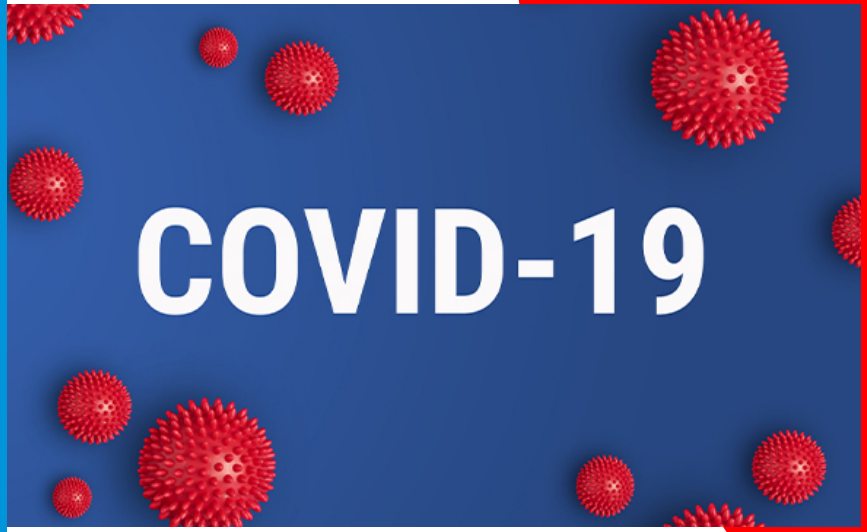

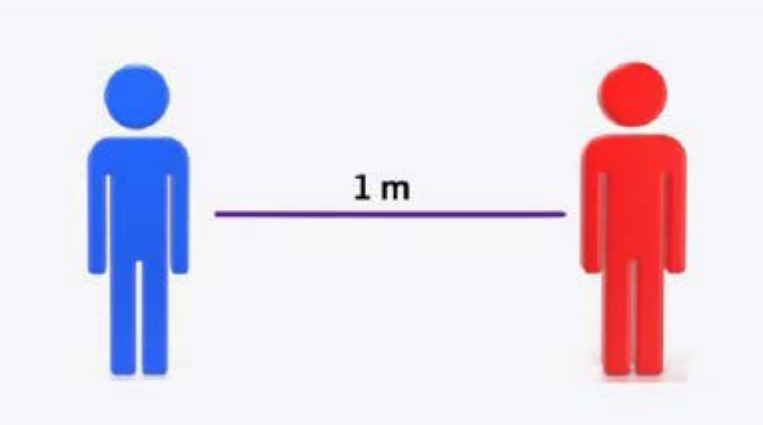

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES

Se laver régulièrement
les mains ou utiliser une solution
hydro-alcoolique

Tousser ou éternuer dans son coude
ou dans un mouchoir

Se moucher dans un mouchoir
à usage unique puis le jeter

Saluer sans serrer la main
et arrêter les embrassades

Portez un masque chirurgical ou en tissu
de catégorie 1

Aérer les pièces le plus souvent
possible, au minimum quelques
minutes toutes les heures

L'enseignement en présentiel est privilégié pour tous les élèves et sur l'ensemble du temps scolaire selon les modalités suivantes :

- **niveau 1 / niveau vert :** accueil en présentiel de tous les élèves ;
- **niveau 2 / niveau jaune** : accueil en présentiel de tous les élèves ;
- **niveau 3 / niveau orange** : hybridation possible au lycée lorsque la configuration de l'établissement le nécessite (en particulier lorsque cela est rendu nécessaire pour la bonne application des mesures prévues par le présent cadre sanitaire) ;
- **niveau 4 / niveau rouge** : hybridation systématique au lycée et pour les élèves de 4ème et de 3ème au collège avec une limitation des effectifs à 50 %.

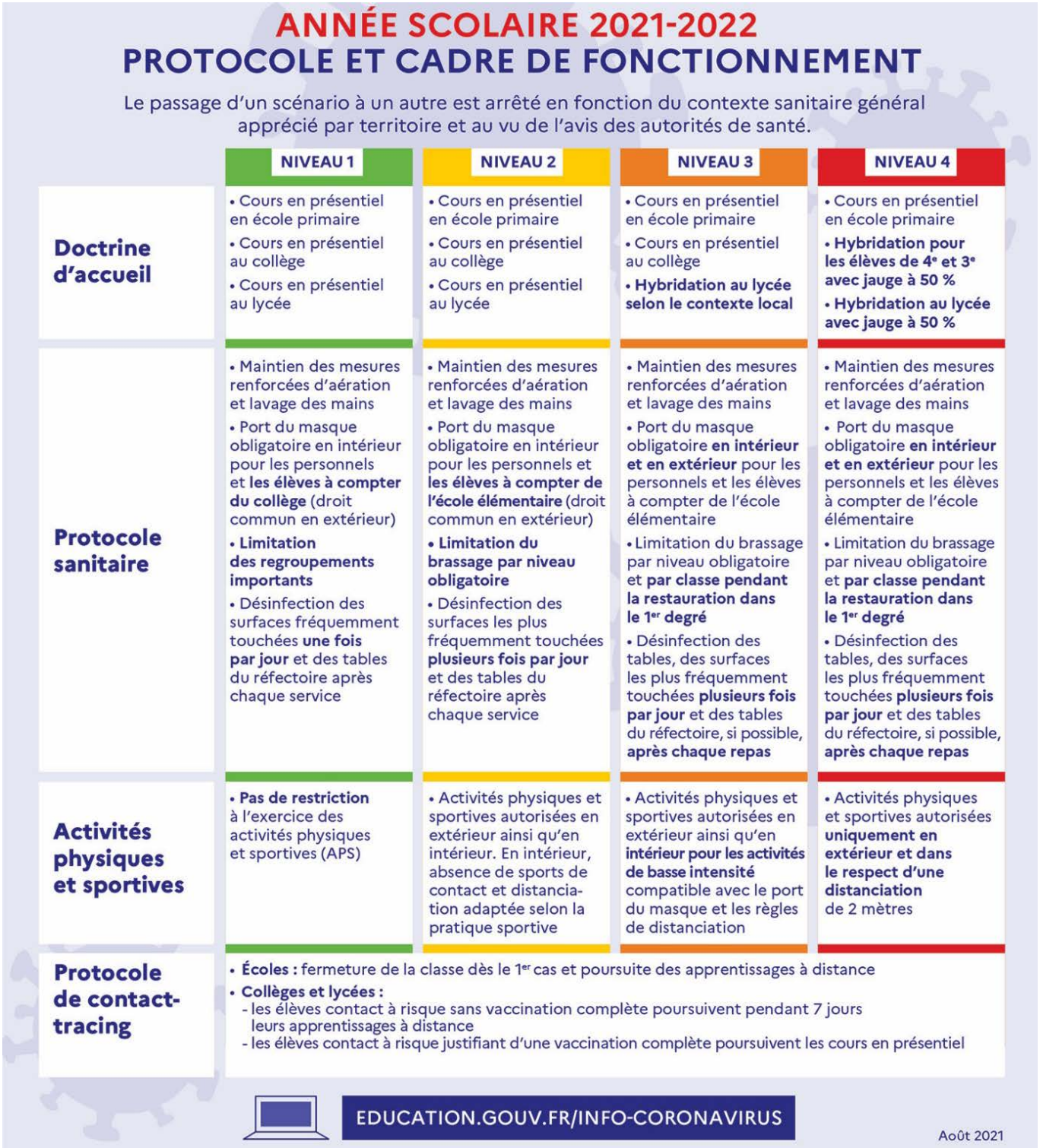

ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022
PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Doctrine d'accueil	• Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée	• Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée	• Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • **Hybridation au lycée selon le contexte local**	• Cours en présentiel en école primaire • **Hybridation pour les élèves de 4e et 3e avec jauge à 50 %** • **Hybridation au lycée avec jauge à 50 %**
Protocole sanitaire	• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et **les élèves à compter du collège** (droit commun en extérieur) • **Limitation des regroupements importants** • Désinfection des surfaces fréquemment touchées **une fois par jour** et des tables du réfectoire après chaque service	• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et **les élèves à compter de l'école élémentaire** (droit commun en extérieur) • **Limitation du brassage par niveau obligatoire** • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées **plusieurs fois par jour** et des tables du réfectoire après chaque service	• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire **en intérieur et en extérieur** pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et **par classe pendant la restauration dans le 1er degré** • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées **plusieurs fois par jour** et des tables du réfectoire, si possible, **après chaque repas**	• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire **en intérieur et en extérieur** pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et **par classe pendant la restauration dans le 1er degré** • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées **plusieurs fois par jour** et des tables du réfectoire, si possible, **après chaque repas**
Activités physiques et sportives	• **Pas de restriction** à l'exercice des activités physiques et sportives (APS)	• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, absence de sports de contact et distanciation adaptée selon la pratique sportive	• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en **intérieur pour les activités de basse intensité** compatible avec le port du masque et les règles de distanciation	• Activités physiques et sportives autorisées **uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation** de 2 mètres
Protocole de contact-tracing	• **Écoles :** fermeture de la classe dès le 1er cas et poursuite des apprentissages à distance • **Collèges et lycées :** - les élèves contact à risque sans vaccination complète poursuivent pendant 7 jours leurs apprentissages à distance - les élèves contact à risque justifiant d'une vaccination complète poursuivent les cours en présentiel			

EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS

Août 2021

Charte de sécurité sanitaire COVID-19 - Rentrée septembre 2021 – Lycée Jeanne d'ARC :

Tout élève présent dans l'Etablissement s'engage à respecter cette charte de sécurité sanitaire.

Tout manquement à cette charte de sécurité sanitaire entraînera une impossibilité d'accès à l'Etablissement.

- **Numéro de téléphone utile pour obtenir des renseignements : 03.83.36.77.89**

- **Points et horaires d'accueil et de sortie des élèves :**

    - **Entrée et sortie des élèves et des personnels à pied :** portail rue Pierre FOURIER,
    - **Entrée et sortie des élèves en vélo :** portail rue Pierre FOURIER accès vélos,

- **Horaires à respecter pour éviter les rassemblements aux temps d'accueil et de sortie :** les portes seront ouvertes une demi-heure avant l'horaire de début de cours (à 7 heures 45 et lors des mouvements de demi-journée) de manière à pouvoir suivre le protocole sanitaire d'accès à l'Etablissement et à fluidifier les entrées.

- **Organisation de la demi-pension :** les élèves seront affectés à un service en fonction de leur emploi du temps. Ils devront impérativement respecter le service auquel ils seront affectés, afin de permettre la fluidification des déplacements dans le Restaurant Scolaire et le respect du protocole sanitaire. Tout élève ne respectant pas cette règle ne sera pas admis au Restaurant Scolaire. Aucun point ni dispositif de réchauffage des plats ne sera mis à la disposition des usagers.

Gestion des élèves :

le respect de toutes
les prescriptions indiquées
ci-dessous est impératif.

Leur non-respect entrainera
une impossibilité d'accès
à l'Etablissement pour des raisons
de sécurité.

Le port du *masque de catégorie 1*
est obligatoire dès que l'élève pénètre
dans l'enceinte de l'Etablissement
et doit être conservé
durant toute sa présence au sein du Lycée.

1. Arrivée dans l'Etablissement :

- **Lieu de l'entrée :**
  - rue Pierre FOURIER, portail principal, (entrée portail).

- **Entrée (Hall) :**
  - les élèves pénètrent dans le hall en portant impérativement un masque (la distanciation sociale étant difficile à respecter dans l'enceinte de l'Etablissement eu à égard à l'exiguïté des locaux).
  - Les élèves se lavent les mains avec le gel hydro alcoolique qui est à leur disposition.
  - Les élèves se dirigent ensuite directement dans leur salle qui sera ouverte.
  - Aucun élève ne doit stationner dans les couloirs.
  - Les élèves qui viennent à vélo déposent ce dernier aux emplacements prévus devant l'Etablissement en utilisant le cheminement indiqué tout en conservant leur masque.

- **Horaires d'entrée :**
  - **Tous niveaux :** emploi du temps normal.

- **Cour de recreation :**
  - En tout état de cause les élèves doivent suivre les sens de circulation établis.
  - Le respect des horaires est impératif.

- **Emploi du temps :**
  - L'Etablissement adopte un mode d'organisation défini par la note de service de Madame la Proviseur-Adjointe en fonction du niveau en vigueur.

Aucun élève ne doit stationner dans les couloirs pendant les périodes de cours ou pendant les pauses.

2. Montée en classe et circulation dans l'Etablissement :

- **Montée en classe :**
  - la montée en classe se fait en suivant les sens de circulation définis.

- **Entrée en classe :**
  - les élèves se lavent les mains à l'aide du gel hydroalccolique qui est à leur disposition à l'entrée de leur salle de classe.
  - Ils pénètrent ensuite dans la salle de classe et désinfectent leur table à l'aide d'un produit mis à leur disposition dans la salle.

- **Sortie de classe :**
  - Les élèves se lavent les mains avec le gel hydroalccolique qui est à leur disposition à l'entrée de la salle au moment de la sortie.
  - Ils se rendent ensuite dans le couloir et descendent dans la cour, ou se rendent devant la salle suivante s'ils changent de salle.
  - La sortie de l'Etablissement se fait par le portail de la rue Pierre FOURIER.

- **Circulation :**
  - la circulation des élèves dans l'Etablissement se fait uniquement en suivant les sens de circulation définis.
  - Les élèves sont autorisés à se rendre seuls aux toilettes en respectant les sens de circulation et les cheminements.

- **Toilettes :**
  - l'accès aux toilettes se fait dans le respect des distanciations sociales.
  - Une seule personne doit être présente dans chaque local et en tout état de cause les personnes ne doivent pas se croiser. L'attente se fait à l'extérieur des locaux, dans le couloir, en respectant la distanciation.

- **Récréation :**
  - La cour étant de taille restreinte pour l'effectif accueilli, le port du masque restera obligatoire dans la cour pour des raisons de sécurité.
  - Horaires de récréation :
    - **Matin :**
      - Tous niveaux : 10 heures.
    - **Après-midi :**
      - Tous niveaux : 15 heures.
  - Les élèves de Première utilisent la cour de recreation située entre la Vie Scolaire et l'Administration ,
  - Les élèves de Terminale utilisent la cour de recreation située du côté du Foyer des élèves.
  - Les élèves de Seconde utilisent indifféremment l'une ou l'autre.

3. Accès au Restaurant Scolaire :

- **Restauration scolaire :**

  - **Accès :**
    - L'accès au Restaurant Scolaire se fait en suivant la file d'attente et en respectant la distanciation sociale et en function des horaires réservés à chaque niveau dans le planning fourni dans la note de Madame la Provieur-Adjointe.
    - Les élèves se lavent les mains avec le gel hydroalcoolique qui est à leur disposition à l'entrée du Restaurant Scolaire avant de pénétrer dans ce dernier.
    - Les **élèves conservent leur masque jusqu'à l'installation à leur table**.

  - **Service :**
    - Les élèves prenent la file de service en respectant les distanciations sociales.
    - Ils passent ensuite à la chaine de distribution. Les couverts, le pain ainsi que l'eau leur sont remis directement sur le plateau.
    - Ils se rendent ensuite à une place disponible à l'emplacement qui leur est indiqué.
    - Ils ne se lèvent que pour déposer leur plateau une fois leur repas terminé.
    - En aucun cas ils ne sont autorisés à se déplacer dans le Restaurant Scolaire sauf pour venir s'y installer avec leur plateau pour déjeuner ou à la fin de leur repas pour en sortir.
    - Ils remettent leur masque à la fin de leur repas avant de se lever de table.
    - Aucun point ni dispositif de réchauffage des plats ne sera mis à la disposition des usagers pour quelque motif que ce soit.

  - **Sortie :**
    - Les élèves suivent la chaîne de desserte des plateau en respectant les distanciations sociales.
    - Ils se dirigent ensuite vers la sortie du Restaurant Scolaire où ils se lavent les mains avec du savon dans les lavabos qui sont à leur disposition.
    - Ils se rendent dans la cour de recreation qui leur est réservée.

  Seuls les élèves bénéficiant d'un Projet d'Accueil Individualisé validé sont autorisés à introduire et à consommer un repas individuel au sein de l'Etablissement conformément au protocole d'accueil.

  Dans tous les autres cas, il est interdit d'introduire de la nourriture ou de consommer un repas individuel au sein de l'Etablissement pour des raisons sanitaires, que ce soit dans une salle de classe ou dans la salle du Restaurant scolaire.

  Les élèves externes qui souhaitent déjeuner exceptionnellement peuvent acheter des tickets-repas à l'unité auprès des services de l'Intendance.

4. Permanences :

- L'utilisation des salles de permanence doit être conforme aux indications qui seront données dans la note de service de Madame la Proviseur-Adjointe.

5. Activités physiques et sportives :

- Le maintien de la pratique des activités physiques et sportives est un objectif important pour la prochaine année scolaire. Elles se déroulent selon les modalités suivantes :

    - **niveau 1 / niveau vert :** les activités physiques et sportives sont autorisées en intérieur et en extérieur ;
    - **niveau 2 / niveau jaune** : les activités physiques et sportives se déroulent en principe à l'extérieur. Toutefois, lorsque que la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), une distanciation de 2 mètres est respectée ;
    - **niveau 3 / niveau orange** : les activités physiques et sportives se déroulent en principe extérieur. Toutefois lorsque que la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), seules les activités de basse intensité compatibles avec le port du masque et une distanciation de 2 mètres sont autorisées ;
    - **niveau 4 / niveau rouge** : les activités physiques et sportives sont maintenues en extérieur, dans le respect d'une distanciation de 2 mètres. Elles sont suspendues en intérieur.

6. Sortie de l'Etablissement :

- **Lieu de sortie :**
    - la sortie de l'Etablissement se fait par le portail de la Rue Pierre FOURIER.

- **Sortie :**
    - les élèves sortent de l'Etablissement en respectant les règles de distanciation sociale et doivent quitter immédiatement les abords de l'Etablissement.

Les élèves ne peuvent pas sortir de l'Etablissement pendant les intercours.

Il est interdit aux élèves de fumer dans l'enceinte de l'Etablissement.

LIJA
LYCÉE INTERNATIONAL
JEANNE D'ARC

7. Fermeture des classes et contact-tracing :

Dans les lycées, un protocole de contact-tracing renforcé sera mis en œuvre pour identifier les élèves ayant eu des contacts à risque avec un cas positif et les évincer des établissements durant 7 jours (à l'exception de ceux justifiant d'une vaccination complète).

8. Rappel des mode de transmission du COVID-19 et des gestes barrières:

L'inhalation d'aérosols contenant des virus SARS-CoV-2 est un des trois modes de transmission de la COVID-19. Elle se produit essentiellement dans les espaces clos. Les aérosols – des gouttelettes de diamètre inférieur à 0,01 mm – peuvent rester suspendus dans l'air pendant plusieurs heures.

Contrairement aux gouttelettes plus grosses, les aérosols peuvent être transportés sur des distances nettement supérieures à 2 m.

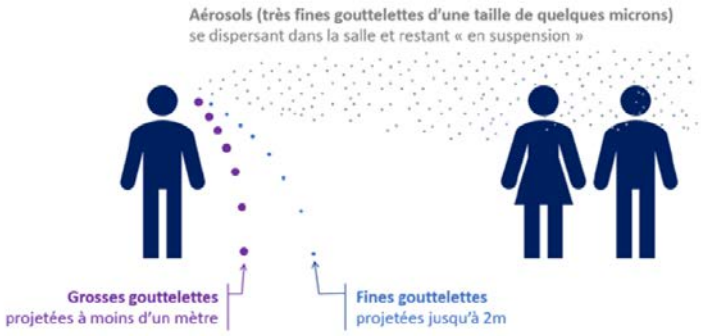

LIJA
LYCÉE INTERNATIONAL
JEANNE D'ARC